

Guide de facturation

Omnipratique Évacuation aéromédicale

Prendre soin
de ce qui compte

Lieu de dispensation		CHSGS <i>Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés</i>	LETTRE D'ENTENTE 188
Secteur d'activité		Clinique d'urgence (0XXX7)	Hôpital de l'Enfant-Jésus

****Le médecin doit détenir une nomination avec privilèges en évacuation aéromédicale dans le service d'urgence de l'établissement**

Activités professionnelles (tarification horaire (1215))			
Garde en disponibilité – Évacuation aéromédicale		016307	1 ^{ère} heure max 1h (mettre avant le quart de travail)
Activité évacuation aéromédicale		016045	Mettre selon la plage horaire : AM 4h max, PM 8h max, soir 4h max et nuit 8h max.

Missions (facturation à l'acte)			
Vers le nord-ouest de la ville de Québec		19439	1 forfait par mission
Vers l'est de la ville de Québec		19440	1 forfait par mission
La mission débute et se termine à l'aéroport			

Suppléments d'honoraire (facturation à l'acte)			
Lundi au vendredi - 20h à 24h		09791	Inscrire heure de début et de fin
Week-end et férié - 8h à 24h		19953	Inscrire heure de début et de fin

Médecin assurant les interventions téléphoniques (tarif horaire (1215))			
MD assurant les appels sur place		16381	Mettre selon la plage horaire : AM 4h max, PM 8h max, soir 4h max et nuit 8h max.

Garde en disponibilité 8h		16382	Mettre seulement 1h dans la plage horaire qui débute le quart de garde
Pour les appels téléphoniques reçus sur la garde de 8h		16384	Mettre le nombre d'heure réalisé
Garde en disponibilité 12h		16383	Mettre seulement 1h dans la plage horaire qui débute le quart de garde
Pour les appels téléphoniques reçus sur la garde de 12h		16385	Mettre le nombre d'heure réalisé

Forfait chef du service ÉVAQ (à l'acte)

Chef Service		42226	Mettre en unité le nombre de forfaits
--------------	--	-------	---------------------------------------

Autres mesures (Ressourcement) : secteur de soins de néonatalogie (facturable à l'acte)

Période de 8 heures		19441	Maximum de 5 jours ou de 40h
Période de 4 heures		19442	1 seule fois dans le cadre de l'ÉVAQ
La direction d'ÉVAQ doit faire parvenir à la régie l'approbation contenant le nom du médecin, le lieu de stage, la durée accordée, les dates ainsi que la possibilité ou non de facturer l'allocation pour les frais de cabinets			
Frais de déplacement			
Domicile ou lieu de pratique se trouve dans une région socio sanitaire (Sauf région 03 et 12) - Maintenir sa prestation habituelle de travail dans son établissement - Établissement principale n'est pas en manque d'effectif - Obtenir l'autorisation du directeur national de l'ÉVAQ			

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons
une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin
de ce qui compte et qui vous donne
la possibilité de vous concentrer
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique

